

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jérôme Hallé, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 157767	2011-07-02(C)	M ^{re} Patrick de Niverville, président M ^{me} France Laflèche, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre	Le 3 août 2011 à (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	8 chefs pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (<i>article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 9 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 4 chefs pour avoir fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (<i>article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 3 chefs pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 9 chefs pour s'être approprié ou avoir utilisé pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (<i>article 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir fait défaut de placer les intérêts des assurés et de tout client éventuel avant les siens ou ceux de toute	Audition de la requête en radiation provisoire

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>autre personne ou institution (<i>article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités dans des conditions ou des états susceptibles de compromettre la qualité de ses services (<i>article 37(2) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Benoît Mercier 123660	(CD00-0861)	François Folot, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Robert Chamberland, A.V.A.	10 août 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur requête
Yvon Chaperon 106640	(CD00-0809)	Janine Kean, président Mario Brassard Michel Gendron	16 août 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jonathan Charbonneau 153457	(CD00-0858)	Jean-Marc Clément, président	17 août 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur culpabilité
		Antonio Tiberio Kaddis Sidaros, A.V.A.	18 août 2011 à 9h30		Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
			19 août 2011 à 9h30		Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Mathieu Belleau 169585	(CD00-0845)	Janine Kean, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Benoît Jolicoeur	18 août 2011 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.	audition sur sanction
Pierre-Philippe Morin 124506	(CD00-0825)	François Folot, président Philippe Bouchard Normand Joly	23 août 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	poursuite audition sur culpabilité
Richard Watier 134518	(CD00-0854)	François Folot, président Robert Archambault, A.V.A. Louis L'Espérance,	24 août 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Défaut de respecter les obligations à	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		A.V.C.			l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Jean-François Leclerc 169976	(CD00-0879)	François Folot, président Benoit Jolicoeur Armand Éthier, A.V.C.	25 août 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	audition culpabilité / sanction
Sébastien Tremblay 133156	(CD00-0865)	François Folot, président Ginette Racine, A.V.C. Louis L'Espérance, A.V.C.	30 août 2011 à 14h00 31 août 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Défaut de divulguer à l'assureur son statut d'agent.	audition culpabilité / sanction
Yvan Ardouin 100461	(CD00-0864)	François Folot, président Ginette Racine, A.V.C. Louis L'Espérance, A.V.C.	30 août 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.	audition culpabilité / sanction